

## AVIS DE PUBLICATION

---

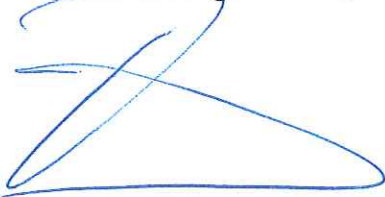
En vertu des articles L1133-1 et L1132-3 du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre de la Commune de PERWEZ porte à la connaissance du public que :

- La modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020, a été arrêtée en séance du Conseil communal du jeudi 25 juin 2020.

Le Dossier peut être consulté à la maison communale de PERWEZ (service Finances) pendant les heures de bureau.

Fait à PERWEZ, le 07 juillet 2020

Le Directeur général,



Michel RUELLE



Le Bourgmestre,



Jordan GODFRIAUX